

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr

Site internet : www.formagri38.fr



BTSA GPN

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Protection de la Nature



Objectifs de la formation

Le technicien supérieur en Gestion et Protection de la Nature met en œuvre un projet de gestion des espaces naturels et d'animation des publics, assure les diagnostics d'un espace de nature, propose et met en place les solutions techniques de gestion et participe au développement local.

TAUX RÉUSSITE 2022

- > Apprentissage : 88 %
- > Formation continue : 93 %

TAUX RÉUSSITE SUR 3 ANS

- > Apprentissage : 92 %
- > Formation continue : 98 %

SATISFACTION 2022

- > Apprentissage : 7,6/10
- > Formation continue : 8,4/10

SATISFACTION SUR 3 ANS

- > Apprentissage : 8,1/10
- > Formation continue : 7,6/10

INSERTION des diplômés à 1 an

- > Apprentissage 2021 : 75 %

- > Form. continue 2021 : 100 %

EFFECTIF

- > 10 à 25 personnes (par classe)

PROCHAINE SESSION

- > Septembre 2023

DÉLAIS D'ACCÈS

- > Minimum 7 jours après la signature du contrat d'apprentissage

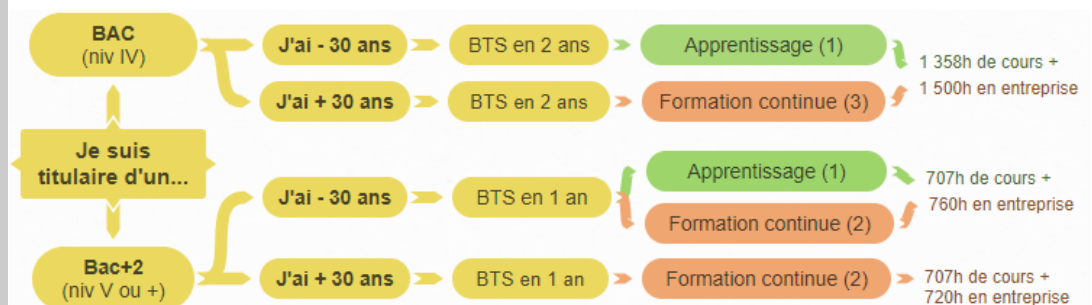
CONTACT

- > Apprentissage : sylvie.berthier@educagri.fr

- > Formation continue : claire.heinisch@educagri.fr

Organisation et conditions d'accès à la formation

Deux voies sont proposées, l'apprentissage et de la formation continue en 1 an ou en 2 ans selon votre âge et votre diplôme :



(1) Sous réserve de signer un contrat d'apprentissage

(2) Selon le statut et le financement un parcours individualisé sera étudié avec l'apprenant

(3) Sous réserve de financement

Apprentissage

- > Avoir un BAC ou un diplôme de niveau 4
- > Avoir moins de 30 ans ou un statut de travailleur handi-capé,
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Si le candidat est titulaire d'un Bac+2, un parcours aménagé peut lui être proposé.

L'**alternance** propose des périodes en entreprise (2 à 5 semaines) et des périodes en centre (2 à 4 semaines).

Chaque année est composée de :

- > 20 semaines en centre de formation
- > 32 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)

Formation continue

- > Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Le stage en entreprise doit être effectué dans la même structure durant 8 semaines minimum pour présenter le BTS.

Les périodes en entreprises peuvent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec la gestion, la protection de la nature et/ou l'animation nature

Programme de la formation

Tronc commun : Matières Générales	Titulaire Bac (BTS en 2 ans)	Titulaire Bac+2 (BTS en 1 an)
Économie Générale	✓	
Mathématiques	✓	
Physique-Chimie	✓	
Anglais	✓	
Traitement de données	✓	
Education Physique et Sportive (EPS)	✓	
Techniques de communication, d'animation et de documentation	✓	
Spécialités : Matières Techniques		
Concertation et médiation dans un territoire	✓	✓
Production de diagnostics et d'expertises naturalistes	✓	✓
Conception de projet de gestion environnementale	✓	✓
Conduite d'une opération et d'une action d'animation du public	✓	✓
Conduite des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature	✓	✓
MIL Pastoralisme	✓	
MIL Cartographie (QGIS)	✓	✓

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour aider l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages, études de cas.

Conditions d'admission

- > **Contact**er obligatoirement notre établissement.
- > Déposer auprès du CFPPA un formulaire de contact (à remplir directement sur notre site internet. <https://formagri38.fr>)
- > **Participer** à une réunion d'information collective entre janvier et juillet. L'objectif de ce temps est de vous aider à choisir votre formation et votre structure d'accueil, à appréhender votre statut et les modalités de financement.
- > Pré-inscription possible via le portail : www.parcoursup.fr, sous réserve d'un contrat d'apprentissage.

Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de février-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.

Tarifs et conditions financières

Apprentissage

- > Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO : www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/ Statut de salarié durant l'apprentissage.

Formation continue

- > Entre 10 et 13 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et Pôle Emploi, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

Obtention du diplôme

	Titulaire Bac (BTS en 2 ans)	Titulaire Bac+2 (BTS en 1 an)
Epreuves certificatives en cours de formation CCF	50% - coef 18	40% - coef 9
Examen final (coef 18) :	50% - coef 18	60% - coef 12
- Epreuve générale "expression française et culture socio-économique"	Ecrit 4h - coef 6	
- Epreuve professionnelle intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel		
* Instruire une commande professionnelle	Ecrit 3h - coef 4	Ecrit 3h - coef 4
* Soutenance du dossier de stage	Oral 40 mn - coef 8	Oral 40mn - coef 8

L'attribution du diplôme est conditionnée à :

- > Une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- > Et une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves (CCF+ET).

Débouchés et poursuites d'études

Le BTSa GPN atteste d'une qualification professionnelle. Il permet d'accéder à un emploi de gestionnaire et/ou d'animateur nature dans des structures de tailles et de statuts variés.

Il permet la poursuite d'études en certificat de spécialisation, BTSa en 1 an, licence professionnelle, études universitaires, pour acquérir une formation complémentaire par la voie de l'apprentissage, les concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs en Agriculture.

1 établissement public, 5 centres



Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdtte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSa PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTSa GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...